

Droit à l'image dans le cadre scolaire

1.0

Mars 2025

*Webinaire
numérique
de la Drane*



Délégation régionale académique
au numérique éducatif

Drane Nantes

*Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les
Mêmes Conditions : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/fr/>*

Table des matières

Objectifs	2
Introduction	2
I - Le point sur vos connaissances	3
1. Questionnaire en ligne.....	4
II - Testez vos connaissances sur le droit à l'image	4
III - Contexte	5
1. Pourquoi ce sujet est important ?.....	6
IV - Le cadre juridique et les principes fondamentaux	6
1. Qu'est-ce que le droit à l'image ?	6
2. Les bases juridiques applicables en milieu scolaire	6
3. Distinction entre les différents usages.....	7
4. Exceptions possibles.....	7
V - Cas pratiques et exemples concrets	7
1. Exemple 1 : Photo de classe	8
2. Exemple n°2 : Spectacle scolaire filmé par un enseignant	8
3. Exemple 3 : Les réseaux sociaux.....	8
VI - Les bonnes pratiques pour les enseignants	9
VII - Conclusions et ressources	10
Conclusion	11
Solutions des exercices	12
Glossaire	14
Index	15
Crédits des ressources	16



Objectifs

- Comprendre le cadre juridique du droit à l'image.
- Identifier les bonnes pratiques pour éviter les erreurs courantes.
- Répondre aux questions concrètes des enseignants.



Introduction

Accueil et présentation :

-  Présentation des intervenants
 - **Pierre Pecorella**, chargé de mission à la Drane - Numérique responsable et pilotage de l'espace pédagogique
 - **Jean-François Corbineau**, chargé de mission à la Drane - Accessibilité numérique et formation
-  Déroulé du webinaire
 - Durée
 - Moments d'interaction
 - Questions via le chat et à la fin

CRCN Édu

Cadre de référence des compétences numériques pour l'éducation¹

Domaine	Intitulé	Sous-domaine
1-ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	Respecter la législation (en particulier le RGPD), les principes éthiques et de sécurité inhérents à l'utilisation des technologies numériques	1.4. Agir en faveur d'un numérique sûr et responsable
2-RESSOURCES NUMÉRIQUES	sélectionner, créer et gérer des ressources	2.1. Sélectionner des ressources

Domaine du CRCN édu concernant le droit à l'image

I Le point sur vos connaissances

¹. CRCN Édu - <https://eduscol.education.fr/document/47366/download>

1. Questionnaire en ligne



Image 1 Participation au wooclap QLEGQD

II Testez vos connaissances sur le droit à l'image

Exercice 1 : Définition

[solution n°1 p. 12]

Qu'est-ce que le droit à l'image ?

Le droit de prendre des photos dans n'importe quel contexte.

Le droit pour une personne de contrôler l'utilisation de son image.

Le droit exclusif des écoles à diffuser des photos d'élèves sans autorisation.

Une règle qui ne s'applique qu'aux adultes.

Exercice 2 : Refus des parents

[solution n°2 p. 13]

Un parent refuse que son enfant apparaisse sur les photos prises lors d'une sortie scolaire. Que doit faire l'école ?

Ignorer la demande, car il s'agit d'un événement public.

Respecter le refus et veiller à ce que l'enfant ne soit pas identifiable sur les photos publiées.

Demander uniquement au parent concerné de signer un formulaire spécial après la sortie.

Supprimer toutes les photos prises lors de cette sortie.

Exercice 3 : Spectacle scolaire et site internet public

[solution n°3 p. 13]

Une photo d'élèves prise pendant un spectacle scolaire peut-elle être publiée sur le site de de l'établissement ?

Oui, car il s'agit d'un événement organisé par l'école.

Non, car cela viole automatiquement le droit à l'image des élèves.

Oui, mais uniquement si une autorisation écrite a été obtenue auprès des parents pour cet usage spécifique.

Oui, mais seulement si les élèves eux-mêmes donnent leur accord.

Exercice 4 : Autorisation non requise

[solution n°4 p. 13]

Dans quel cas une autorisation parentale n'est pas nécessaire pour utiliser une photo d'élève ?

Pour une photo affichée uniquement dans la salle de classe et non diffusée publiquement.

Pour une photo publiée sur le site internet de l'école avec un mot de passe sécurisé.

Pour une photo utilisée dans un journal local sans mentionner les noms des élèves.

Pour une photo prise par un enseignant et partagée sur son compte personnel Instagram.

Exercice 5 : Données personnelles

[solution n°5 p. 14]

Quel est le rôle de la CNIL en matière de droit à l'image ?

Promouvoir l'utilisation des images sans consentement

Émettre des avis sur les photos artistiques

Protéger les données personnelles, y compris les images

Réguler les réseaux sociaux uniquement

III Contexte

1. Pourquoi ce sujet est important ?

- Le droit à l'image est une composante du droit au **respect de la vie privée** (*article 9 du Code civil* (cf. p.6)).
- Dans un contexte où les photos et vidéos sont omniprésentes (réseaux sociaux, sites web d'école, etc.), les enseignants jouent **un rôle clé** pour garantir que les droits des élèves soient respectés.
- **Les risques juridiques et éthiques** liés à la diffusion non autorisée d'images sont grands.

IV Le cadre juridique et les principes fondamentaux

1. Qu'est-ce que le droit à l'image ?

- Chaque individu a le droit de contrôler l'utilisation de son image. Cela inclut **le consentement** ^{p.14} préalable pour toute captation ou diffusion.
- Pour les mineurs, ce consentement doit être donné par **leurs représentants légaux** (généralement les parents).

 **Fondamental**

Le droit à l'image nous oblige à demander le *consentement* ^{p.14} pour prendre des photos ou réaliser des vidéos, les utiliser et les *diffuser* ^{p.15}

 **Attention**

Consentir à être photographié(e) ou filmé(e) ne veut pas dire consentir à ce que la photo ou la vidéo soit utilisée ou diffusée par la suite.

2. Les bases juridiques applicables en milieu scolaire

Article 9 du Code civil : respect de la vie privée.

 **Texte légal**

« Chacun a droit au respect de sa vie privée. Les juges peuvent, sans préjudice de la réparation du dommage subi, prescrire toutes mesures, telles que séquestre, saisie et autres, propres à empêcher ou faire cesser une atteinte à l'intimité de la vie privée ; ces mesures peuvent, s'il y a urgence, être ordonnées en référé » (Article 9 du code civil)



Risques : Dommages et intérêts pour atteinte à la vie privée.

Article 226-1 du code pénal

 Texte légal

« Est un délit le fait de porter volontairement atteinte à l'intimité de la vie d'autrui en fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé » (code pénal, art.226-1)

 **Risques** : Amendes ou peines en cas d'atteinte grave au droit à l'image.

- Photographier ou filmer une personne dans un lieu privé ou transmettre son image, sans son accord, est sanctionné d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.
- Publier la photo ou la vidéo sans l'accord de la personne est sanctionné d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

 Texte légal

L'obligation d'obtenir un consentement explicite pour les *données personnelles* ^{p.15}, y compris les photos.

Pour approfondir la notion de consentement, consulter l'article sur etna (intranet de l'académie de Nantes)².

3. Distinction entre les différents usages

- Usage interne (par exemple, affichage dans l'école) versus usage externe (site internet, réseaux sociaux).
- Importance de préciser ces usages dans les *autorisations parentales* ^{p.14}.

4. Exceptions possibles

- Photos prises dans un cadre strictement privé **sans diffusion publique**.
- Les événements publics où le droit à l'image peut être plus souple (mais toujours avec vigilance).

Captation de l'image dans un lieu public

 Remarque

Il est possible de diffuser une image captée dans un lieu public si celle-ci n'isole pas une personne facilement identifiable.

V Cas pratiques et exemples concrets

Objectifs

- Illustrer les concepts théoriques avec des exemples concrets.
- Engager les participants avec des situations qu'ils peuvent rencontrer au quotidien.

2. Le consentement - <https://www.intra.ac-nantes.fr/le-consentement--1540066.kjsp?RH=1519387565419>

1. Exemple 1 : Photo de classe

Refus des parents

 Exemple

Un parent refuse que son enfant apparaisse sur la photo de classe diffusée sur le site de l'école. Que faire ?

Solution

 Méthode

En cas de refus par les parents, l'école peut diffuser l'image en floutant l'élève concerné pour garantir qu'il ne soit pas identifiable, conformément au droit à l'image et à la protection des données personnelles

2. Exemple n°2 : Spectacle scolaire filmé par un enseignant

Vidéo d'élève sur site public

 Exemple

Un enseignant a filmé une représentation scolaire mettant en scène des élèves.
Est-il permis de partager cette vidéo sur le site web de l'école ?

Solution

 Méthode

Vérifier que tous les parents ont signé une autorisation précisant cet usage.

Si vous n'avez pas l'autorisation de diffuser une vidéo d'élèves, vous ne devez pas la publier sur des plateformes publiques ou accessibles à un large public.

il faut préférer la diffusion sur un site ou une partie de site dont l'accès est limité à une communauté identifiée et authentifiée (comme l'ENT), et dans tous les cas il faut rendre suffisamment anonymes les créations pédagogiques diffusées sur ces supports.

3. Exemple 3 : Les réseaux sociaux

Photos sur instagram

 Exemple

Un enseignant publie une photo d'une sortie scolaire sur son compte personnel Instagram.
Est-ce légal ?

Solution

Méthode

Non, car cela sort du cadre professionnel .

La publication par un enseignant d'une photo d'élèves sur son compte Instagram personnel nécessite impérativement le consentement éclairé des parents pour éviter toute violation du droit à l'image et de la vie privée.

VI Les bonnes pratiques pour les enseignants

Mise en place d'un cadre clair

Méthode

- Rédaction d'*autorisations parentales* ^{p.14}détaillées (lieu, durée, usage prévu) : *modèle d'autorisation* (cf. *Autorisation parentale d'enregistrement et d'utilisation de l'image/la voix d'une personne mineure*)
 - Mentionner précisément **les usages prévus** (interne/externe).
 - Inclure **une durée de validité claire**.
 - **Inform** régulièrement les parents sur ce qui est fait avec ces images.
- Communication avec les parents sur les règles applicables lors d'évènements scolaires (exemple de règles sur le site de la Drane de Besançon³)

La preuve de l'autorisation, en cas de litige, incombe à celui qui publie l'image.

Que doit contenir l'autorisation de droit à l'image ?

+ Complément

Consulter la vidéo de Me Florence Lec⁴ pour l'ASL sur le site de Juriécole

Rappel des obligations

Méthode

- **un stockage** des formulaires remplis/signés par les intéressés ou par le responsable légal
- **la suppression** immédiate des photos ou vidéos lorsqu'elle est demandée par l'intéressé(e) ou le responsable légal
- **la gestion** des images cédées, de façon à ne plus utiliser les images une fois les délais de conservation dépassés (qu'elles aient été utilisées ou non).

3. Droit à l'image et spectacle scolaire sur le site de la Drane de Besançon - <https://numerique.circo39.ac-besancon.fr/droit-a-limage-et-spectacle-scolaire/>

4. Que doit contenir l'autorisation de droit à l'image ? - <https://juriécole.fr/que-doit-contenir-l-autorisation-de-droit-a-l-image/>

Gestion des refus

Méthode

Adapter vos pratiques en cas d'élèves dont les parents refusent la captation ou la diffusion :

- Flouter leur visage sur toutes les photos/vidéos.
- Ne pas inclure ces élèves dans certaines prises de vue.

Utiliser des outils adaptés

Conseil

- Logiciels simples pour flouter ou anonymiser des visages. (ex : Face Privacy⁵ est un outil proposé par forge.apps_education.fr⁶)
- Plateformes sécurisées pour partager des photos uniquement avec les parents concernés :
 - Nuages,
 -  Tubes ou  PodEduc,
 - ENT



Image 2 Logo e-lyco



Image 3 Logo e-primo

VII Conclusions et ressources**Résumé rapide des points importants**

L'essentiel

- Importance du consentement écrit.
- Distinction entre usages internes et externes.
- Bonnes pratiques pour éviter tout litige.

⁵. L'outil Face Privacy de la Forge - <https://faceprivacy.forge.apps.education.fr/app/>

⁶. Cartographie des projets de la forge des communs éducatifs - <https://docs.forge.apps.education.fr/cartographie/>

Partage de ressources pédagogiques

 L'essentiel

- Modèles d'autorisation parentale⁷ adaptés au contexte scolaire.
- Guides juridiques simplifiés⁸ sur le droit à l'image.

Les outils numériques sécurisés pour gérer photos/vidéos

 Applications en ligne

- PodEduc⁹ : plateforme de partage et diffusion de vidéos
- Tubes¹⁰ : : plateforme de dépôt , consultation et enrichissement de vidéos
- Nuages : services de stockage et partage de fichiers (accès conseillé depuis le portail apps.education.fr¹¹ ou l'ENT E-lyco)
- Portail apps.education.f¹²r pour accéder à tous les services

Consulter les tutoriels sur ces 3 services sur monaidenumerique¹³

 Ressources en ligne

- Comment bien gérer le droit à l'image des élèves ?¹⁴ sur le site du CLEMI
- Les cas pratiques sur le droit à l'image¹⁵ proposé par le groupe numérique responsable de l'académie de Nantes (Les cas pratiques n°2 et N°3)

Questions / réponses



Vos expériences et problématiques rencontrées.

Conclusion

7. Formulaires droit à l'image - <https://www.intra.ac-nantes.fr/formulaires-droit-a-l-image-1252511.kjsp?RH=intra>

8. Droit à l'image et respect de la vie privée sur le site service-public.fr - <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32103>

9. Portail PodEduc - <https://podeduc.apps.education.fr>

10. Le portail Tubes - <https://tubes.apps.education.fr/>

11. le portail des services numériques partagés des agents de l'Éducation nationale - <https://portail.apps.education.fr/signin>

12. Les services numériques partagés des agents de l'Éducation nationale - <https://portail.apps.education.fr/signin>

13. Tutoriels et documentation des services numériques - <https://monaidenumerique.education.gouv.fr/>

14. Comment bien gérer le droit à l'image des élèves ? - <https://www.clemi.fr/ressources/ressources-pedagogiques/comment-bien-gerer-le-droit-limage-des-eleves>

15. Bibliothèques des cas pratiques «numérique responsables» - <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/numerique-et-enseignement/numerique-responsable/cas-pratiques/>



Merci

Merci pour votre participation



Calendrier 2

Le prochain webinar aura lieu le 2 avril 2024 de 14 h à 14 h 45 et portera sur l'accessibilité numérique (partie 3) : Création de tableaux, les multimédias, les outils d'aide intégré dans les navigateurs, les traitements de texte ou les système d'exploitation...

Solutions des exercices

Solution n°1

[exercice p. 4]

Qu'est-ce que le droit à l'image ?

Le droit de prendre des photos dans n'importe quel contexte.

✓ Le droit pour une personne de contrôler l'utilisation de son image.

Le droit exclusif des écoles à diffuser des photos d'élèves sans autorisation.

Une règle qui ne s'applique qu'aux adultes.



Le droit à l'image permet à chaque individu, y compris les mineurs, de contrôler la captation et la diffusion de son image. Cela nécessite un consentement explicite.

Solution n°2

[exercice p. 4]

Un parent refuse que son enfant apparaisse sur les photos prises lors d'une sortie scolaire. Que doit faire l'école ?

Ignorer la demande, car il s'agit d'un événement public.

✓ Respecter le refus et veiller à ce que l'enfant ne soit pas identifiable sur les photos publiées.

Demander uniquement au parent concerné de signer un formulaire spécial après la sortie.

Supprimer toutes les photos prises lors de cette sortie.



Si un parent refuse, l'école doit respecter ce choix en veillant à ne pas diffuser d'images où l'enfant est identifiable (par exemple, en floutant son visage ou en évitant de le photographier).

Solution n°3

[exercice p. 5]

Une photo d'élèves prise pendant un spectacle scolaire peut-elle être publiée sur le site de de l'établissement ?

Oui, car il s'agit d'un événement organisé par l'école.

Non, car cela viole automatiquement le droit à l'image des élèves.

✓ Oui, mais uniquement si une autorisation écrite a été obtenue auprès des parents pour cet usage spécifique.

Oui, mais seulement si les élèves eux-mêmes donnent leur accord.



Toute diffusion publique (comme sur les réseaux sociaux ou le site internet de l'établissement) nécessite une autorisation explicite des parents précisant cet usage spécifique.

Solution n°4

[exercice p. 5]

Dans quel cas une autorisation parentale n'est pas nécessaire pour utiliser une photo d'élève ?

✓ Pour une photo affichée uniquement dans la salle de classe et non diffusée publiquement.

Pour une photo publiée sur le site internet de l'école avec un mot de passe sécurisé.

Pour une photo utilisée dans un journal local sans mentionner les noms des élèves.

Pour une photo prise par un enseignant et partagée sur son compte personnel Instagram.

🔍 Si la photo est utilisée uniquement dans un cadre interne (par exemple, affichée dans la salle de classe), une autorisation parentale explicite n'est pas nécessaire tant qu'elle n'est pas diffusée publiquement.

Solution n°5

[exercice p. 5]

Quel est le rôle de la CNIL en matière de droit à l'image ?

Promouvoir l'utilisation des images sans consentement

Émettre des avis sur les photos artistiques

✓ Protéger les données personnelles, y compris les images

Réguler les réseaux sociaux uniquement

🔍 L'image comme la voix est une donnée à caractère personnel. Sa collecte et son traitement sont encadrés par le RGPD¹⁶ au même titre que les autres données personnelles (nom, adresse, numéro de téléphone...).

Glossaire

Autorisation parentale

Consentement donné par les parents ou tuteurs légaux pour permettre l'enregistrement de l'image ou de la voix d'un mineur.

Synonyme : accord parental

CNIL

Commission nationale de l'informatique et des libertés, autorité française chargée de veiller à la protection des données personnelles.

Consentement

Accord donné par une personne pour permettre l'enregistrement et l'utilisation de son image ou de sa voix dans un projet spécifique.

Synonyme : accord

¹⁶. La protection des données sur l'intranet de l'académie - <https://www.intra.ac-nantes.fr/protection-des-donnees-1102957.kjsp?RH=intra&RF=1519387565419>

Conservation

Action de garder ou de maintenir des enregistrements ou des données pour une utilisation future.

Synonyme : stockage

Délégué à la protection des données

Personne désignée pour superviser la conformité aux réglementations sur la protection des données au sein d'une organisation.

Diffusion

Processus de partage ou de distribution d'un contenu à un public, que ce soit en ligne ou hors ligne.

Données personnelles

Informations relatives à une personne physique identifiée ou identifiable, soumises à des réglementations spécifiques.

Droit d'accès

Droit accordé à une personne de consulter les données personnelles la concernant.

Synonyme : droit de consultation

Droit d'effacement

Droit d'une personne de demander la suppression de ses données personnelles.

Synonyme : droit à l'oubli

Droit d'opposition

Droit d'une personne de s'opposer au traitement de ses données personnelles dans certaines circonstances.

Synonyme : droit de refus

Droit de rectification

Droit d'une personne de demander la correction de ses données personnelles inexactes.

Enregistrement

Action de capturer des images ou des sons pour une utilisation ultérieure dans un projet audiovisuel.

RGPD

Règlement général sur la protection des données, législation européenne régissant le traitement des données personnelles.

Index

Autorisation.....	9	RGPD.....	6
Bonnes pratiques.....	9		
Consentement.....	6, 9		
droit à l'image.....	6		
Juridique.....	6		
Outils.....	9		
Responsabilité juridique.....	6		

Crédits des ressources

Participation au wooclap QLEGQD p. 4

Attribution - wooclap.com

Logo e-lyco p. 10

Attribution - Académie de Nantes

Logo e-primo p. 10

Attribution - Open Digital Education¹⁷

Merci p. 12

Attribution - Icons8.com

Calendrier 2 p. 12

Attribution - icons8 .com

¹⁷ <https://opendigitaleducation.com/>